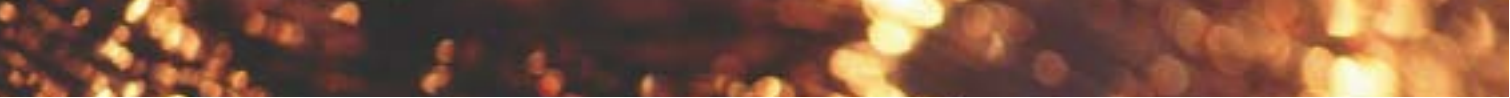


2003



LE BUDGET



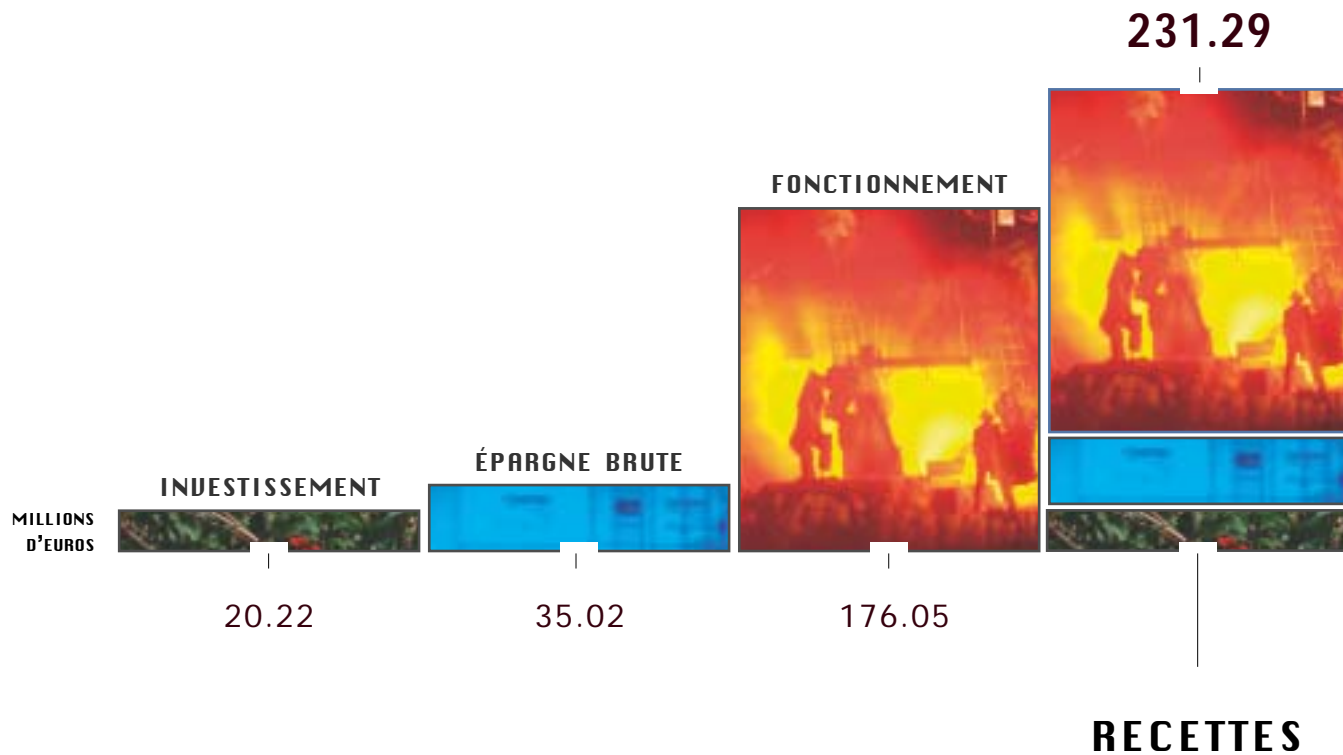
LE BUDGET



2003

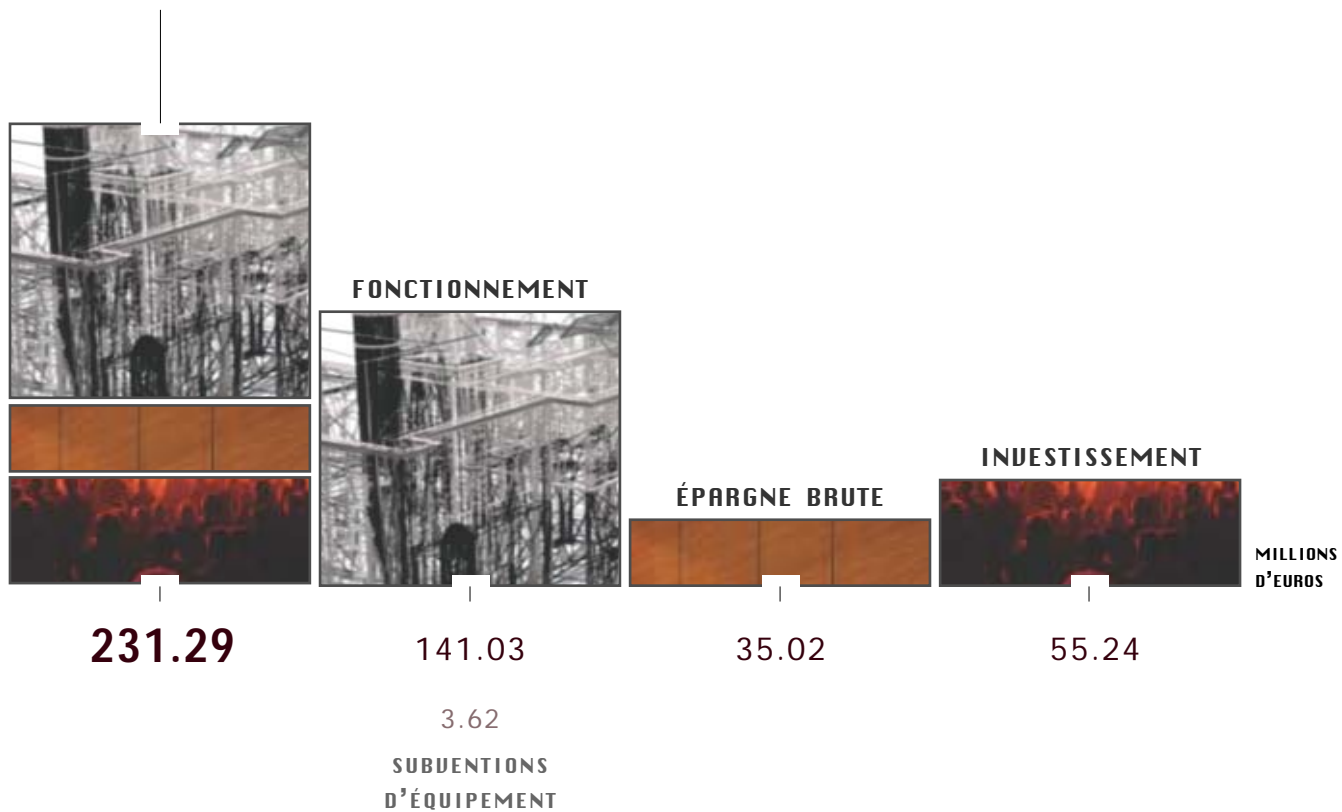
En 2003, l'énergie de rebondir. Comme l'étaient ses prédécesseurs, le budget pour l'année 2003 est fidèle aux engagements que nous avons pris devant les Angevins. Il concilie en effet les moyens consacrés à un service public de qualité pour tous avec ceux nécessaires au développement de notre territoire. Notre ville est engagée résolument sur la voie du développement durable. Ce budget en est la traduction puisqu'il considère et lie entre eux les trois piliers du développement durable : le social, le développement économique et le respect de l'environnement. Ainsi, dans une période où des incertitudes et des restructurations lourdes pèsent sur notre économie, nous nous engageons encore plus fortement que par le passé pour le soutien à l'économie locale. De même maintenons nous nos efforts pour la qualité de la vie, valeur essentielle de notre ville. Enfin, nous privilégions un développement social fondé sur un service public efficace et sur une réelle solidarité. De ces trois orientations, économie, solidarité et environnement, découlent les grands choix budgétaires pour 2003 ■ Soutenir le dynamisme économique : le maintien d'un niveau élevé d'investissement qui est, par les commandes publiques qu'il induit, une vraie respiration pour notre économie ■ Construire un avenir meilleur pour tous : les premiers projets de renouvellement urbain, les investissements culturels à destination de tous les publics, l'amélioration des moyens de police sont autant de moyens de garantir cette volonté de mieux vivre ensemble ■ Garantir la qualité de la vie : notre engagement pour la petite enfance qui s'est illustré en 2002 par l'ouverture d'une crèche 24/24 se poursuivra par l'ouverture d'un nouvel équipement petite enfance en 2003 afin de répondre au plus près aux besoins des parents. Cette solidarité à tous les âges de la vie est au cœur de notre projet pour Angers. C'est conscient du contexte international incertain et économiquement difficile que nous avons bâti ce budget volontaire. Il est pour le territoire angevin un outil efficace et maîtrisé pour une ville plus forte, plus solidaire et plus douce à vivre. **JEAN-CLAUDE ANTONINI, MAIRE D'ANGERS**

231.29 M€



LE BUDGET

DÉPENSES



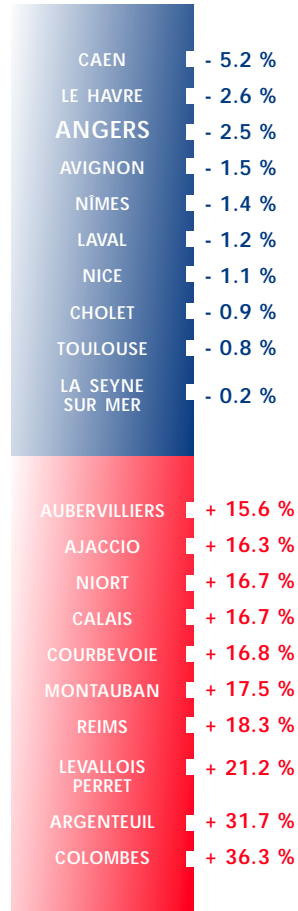
231.29 M€

ÉVOLUTION
DES TAXES
D'HABITATION
ET
FONCIÈRE
DANS 100 VILLES

1995 - 2002

10 VILLES
SEULEMENT
DONT ANGERS
ONT BAISSÉ LA
PRESSION FISCALE

LES - IMPOSÉES
LES + IMPOSÉES



ÉVOLUTION DES IMPÔTS LOCAUX

LE MAIRE-ADJOINT



2003

Ce projet de budget 2003 s'inscrit dans un contexte tout à fait particulier. En effet, le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales est le plus important constaté depuis de nombreuses années. La dotation générale de fonctionnement, 22,24 % de nos ressources, enregistrera un relèvement de 1,15 %. Les dotations fiscales diminueront de 5 % et seule la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU, mais dotation beaucoup plus symbolique que significative), 2,94% des recettes, ne serait relevée que du montant de l'inflation. Malgré cet environnement défavorable, le Budget 2003 proposera de façon volontariste ■ un niveau élevé d'investissement ■ maintien d'une épargne élevée ■ la stabilité de la pression fiscale. Soit des engagements tenus et respectés depuis de nombreuses années.

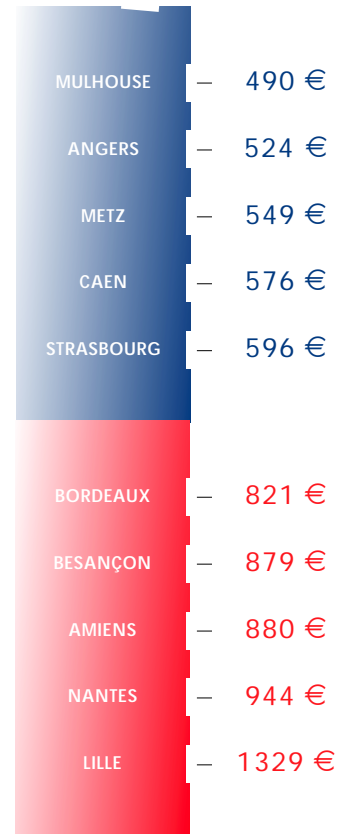
**LE MAIRE-ADJOINT,
ANDRÉ DESPAGNET,
DÉLÉGUÉ AUX FINANCES.**

VILLES DE
+ DE 100 000 HAB.
TAXE D'HABITATION
ET TAXE FONCIÈRE
MISES EN RECouvreMENT
POUR UN APPARTEMENT
DE 100 M2 OCCUPÉ
PAR UNE FAMILLE
DE 2 ENFANTS

TAXE D'HABITATION

2ÈME VILLE
LA MOINS IMPOSÉE
ANGERS (524 €)

LES - IMPOSÉES
LES + IMPOSÉES



COMPARAISON DES IMPÔTS LOCAUX

2ÈME VILLE LA MOINS IMPOSÉE

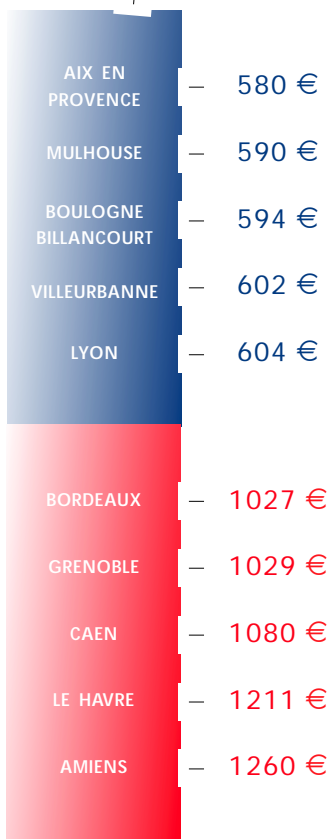
TAXE FONCIÈRE

12 VILLES PRÉLEVENT
UNE TAXE FONCIÈRE
SUPÉRIEURE À
ANGERS (853 €)

**TAXE HABITATION
+
TAXE FONCIÈRE**

24 VILLES PRÉLEVENT
UNE PRESSION FISCALE
SUPÉRIEURE À
ANGERS (1377 €)

LES - IMPOSÉES
LES + IMPOSÉES



LES - IMPOSÉES
LES + IMPOSÉES



Source : Revue «CHALLENGES» n°190 - 28 novembre 2002 / 11 décembre 2002

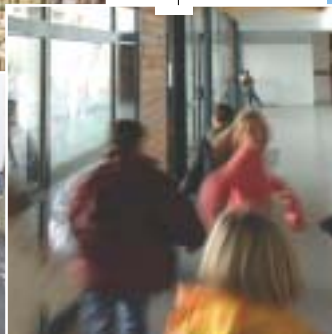


UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

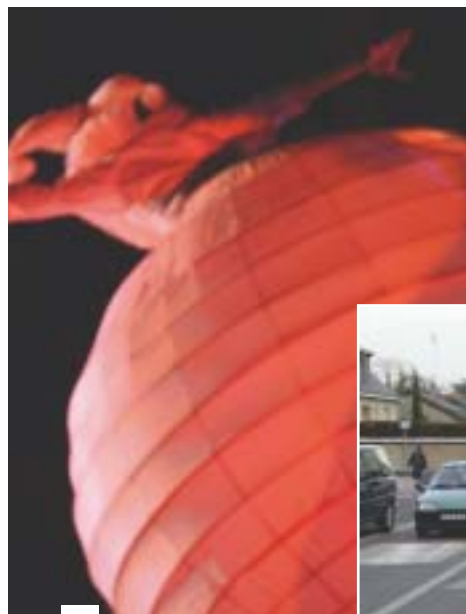
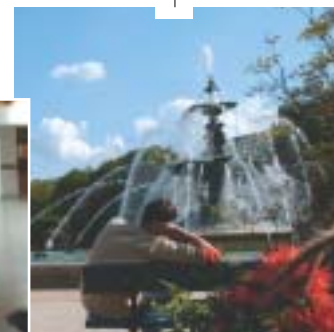
5.65 M€
BÂTIMENTS
INFORMATIQUE



5.00 M€
ÉDUCATION / ENFANCE



4.69 M€
SUBVENTIONS
D'ÉQUIPEMENT
ZONES
D'AMÉNAGEMENT



16.21 M€
ACTION
CULTURELLE



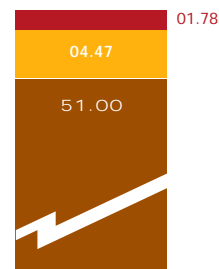
6.19 M€
CIRCULATION
STATIONNEMENT
DÉPLACEMENT

ÉVOLUTION

PARTICIPATION AUX Z.A.C.
SUBD° D'INVESTISSEMENT
INVESTISSEMENT DIRECT

MILLIONS D'EUROS

57.25



2000

INVESTISSEMENT

4.63 M€

AUTRES SERVICES À LA POPULATION
COHÉSION SOCIALE
SÉCURITÉ



4.08 M€

URBANISME
PAYSAGES
URBAINS



3.84 M€

ENVIRONNEMENT
PARCS
JARDINS



2.19 M€

DÉVELOPPEMENT
ANIMATION
DES
QUARTIERS



4.67 M€

SPORTS
ET
LOISIRS



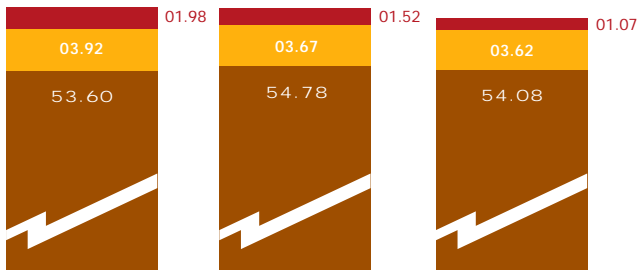
1.62 M€

DÉVELOPPEMENT ÉCO.

59.50

59.97

58.77



2001

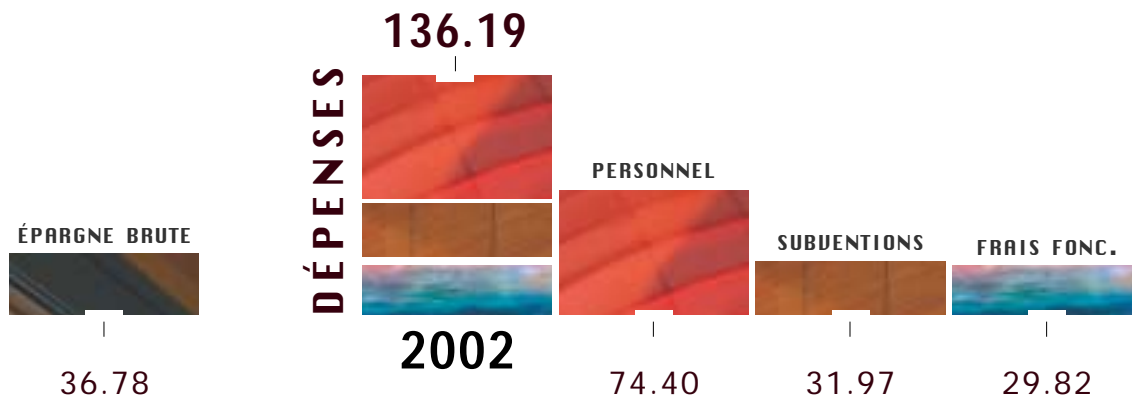
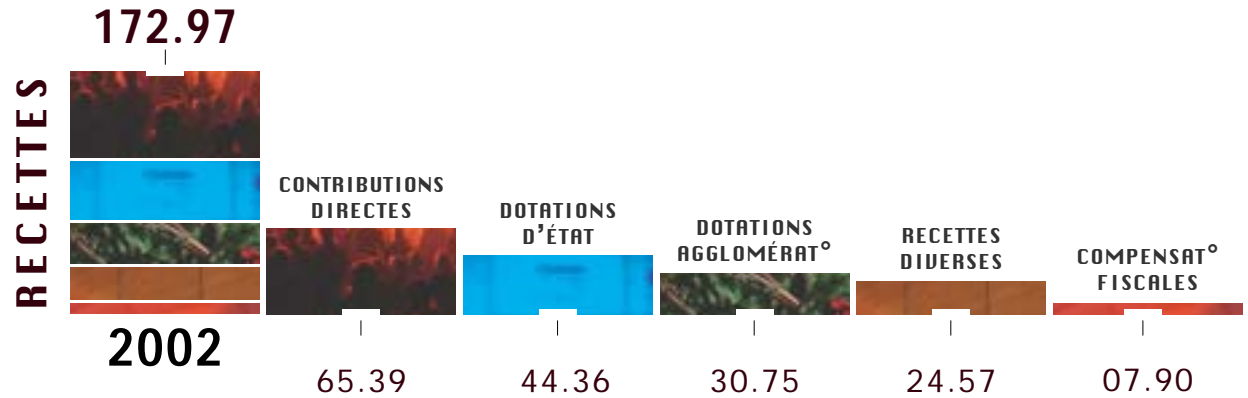
2002

2003

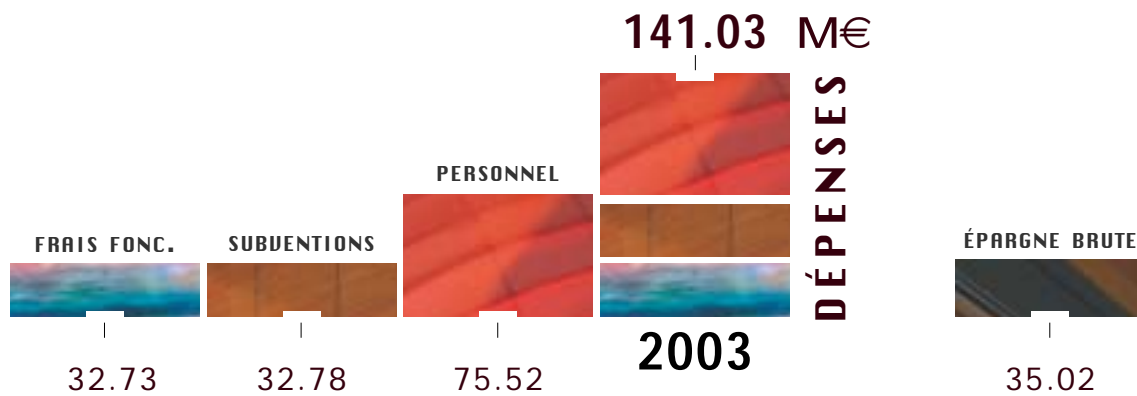
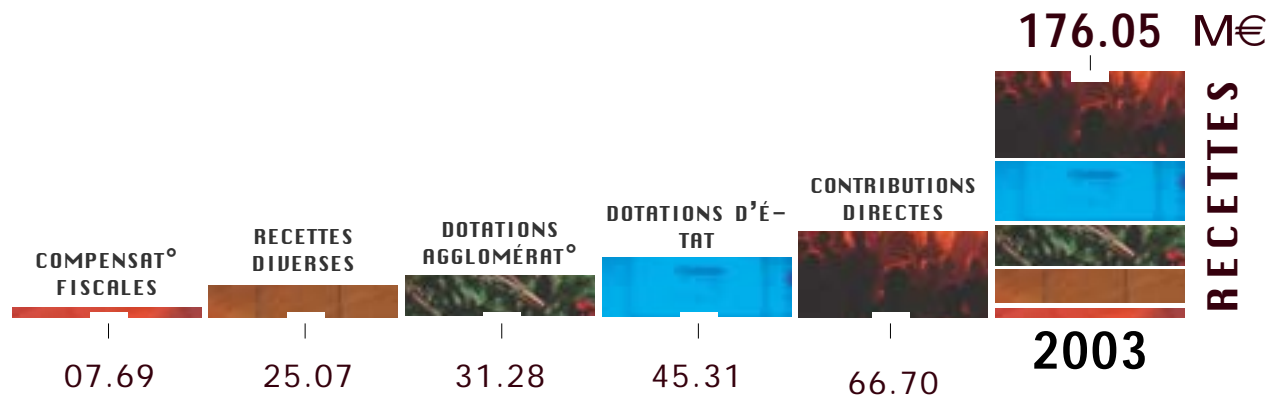
AVEC L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE
LES INVESTISSEMENTS ÉCONOMIQUES
ATTEINDRONT 6.87 M€.

58.77 M€





SECTION DE FONCTIONNEMENT



25.37 M€

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
SERVICES
À LA POPULATION



16.84 M€

ACTION CULTURELLE



14.61 M€

BÂTIMENTS
INFORMATIQUE



22.03 M€

ÉDUCATION
ENFANCE

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

13.03 M€
SPORTS ET LOISIRS



9.82 M€
ENVIRONNEMENT
PARCS ET JARDINS



5.07 M€
URBANISME
PAYSAGES
URBAINS



2.61 M€
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
EMPLOI



6.60 M€
DÉVELOPPEMENT
ANIMATION DES QUARTIERS

12.05 M€
SOLIDARITÉ
COHÉSION SOCIALE

13.00 M€
CIRCULATION
STATIONNEMENT
DÉPLACEMENT

141.03 M€



10.01 M€

SOLIDARITÉ
COHÉSION SOCIALE



5.45 M€

ACTION
CULTURELLE



4.41 M€

ÉDUCATION
ENFANCE



3.30 M€

DÉVELOPPEMENT
ANIMATION DES
QUARTIERS

SUBVENTIONS

2.65 M€

SPORTS ET
LOISIRS

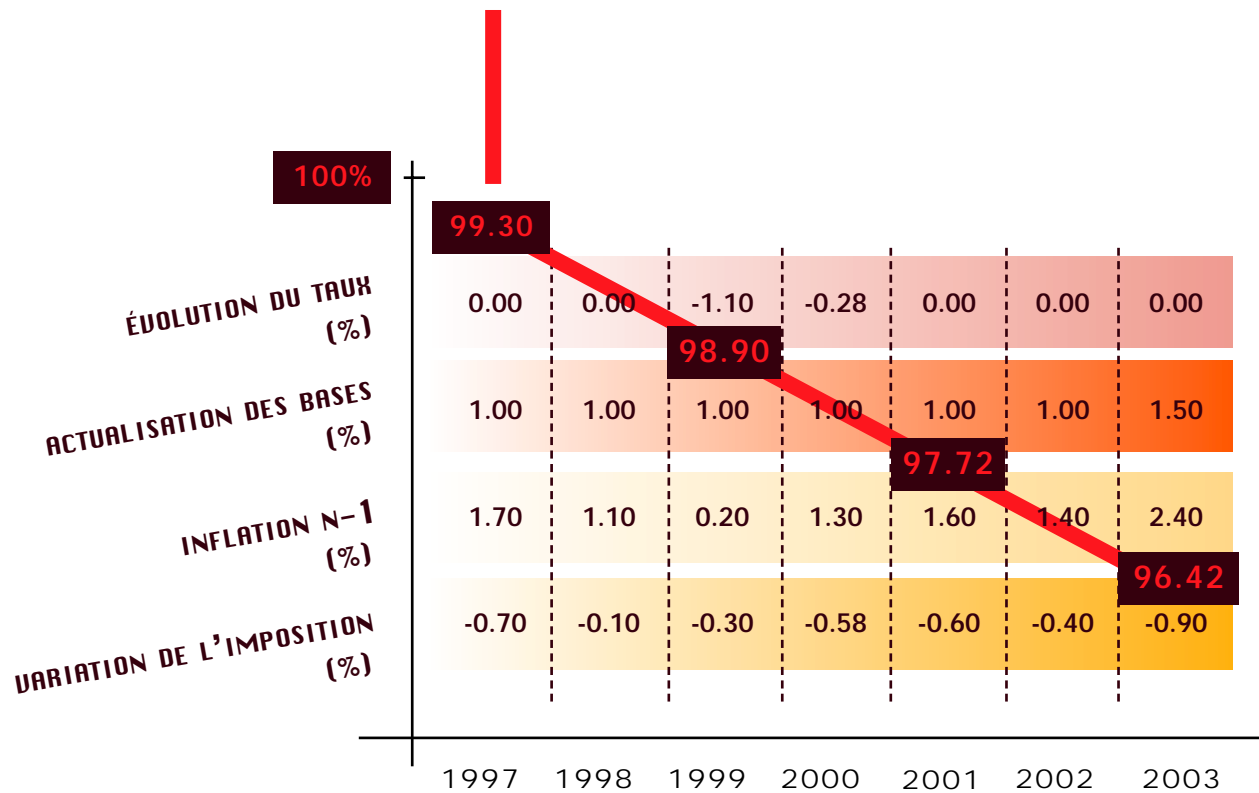


ASSOCIATIONS DIVERSES
ENVIRONNEMENT SANTÉ
COMMUNICATION
TOURISME SARA
6.96 M€.

32.78 M€



ÉVOLUTION DE L'IMPOSITION



LA FISCALITÉ

BASES D'IMPOSITION

TAXE D'HABITATION	123 448 641	134 798 470	151 624 268	154 279 000	158 895 000
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	116 396 349	120 317 338	121 075 009	124 381 000	126 106 000
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	446 218	406 582	384 476	373 700	381 400
	1999	2000	2001	2002	2003

TAUX PROPOSÉS

* soumis au conseil municipal du 17 mars 2003
 ** intègre les taux du district suite à sa transformat* en Comm. d'Agglomérat*

TAXE D'HABITATION (%)	16.16	15.22	16.90	16.90	16.90
TAXE FONCIÈRE (BÂTI) (%)	26.42	26.42	31.49	31.49	31.49
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI) (%)	34.90	34.90	36.83	36.83	36.83
	99	00	01 **	02	03*



PRODUIT FISCAL PRÉVISIONNEL

TAXE D'HABITATION	19 949 300	20 516 327	25 624 501	26 073 151	26 853 255
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	30 751 915	31 787 841	38 126 520	39 167 577	39 710 779
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	155 730	141 897	141 603	137 634	140 470
	1999	2000	2001	2002	2003

Hôtel de Ville d'Angers
Bd de la Résistance et de la Déportation
BP 3527 - 49 035 ANGERS Cedex 01

